



Auberchicourt,  
le 28 Mars 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT

-ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2024/19

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,  
Vu la demande formulée par l'entreprise DS TRAVAUX de Bully les Mines concernant des travaux extension du réseau de 3 branchements au niveau du 58 rue de Douai à Auberchicourt.  
Vu les dangers présentés par la circulation des véhicules, des piétons,  
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circuler dans cette zone ci-dessus.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation dans la rue de Douai au niveau du 58 sera restreinte, avec interdiction de stationner aux abords du chantier du 04 Avril 2024, et ce, jusque la fin des travaux.

**ARTICLE 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 3 :** Ampliation sera transmise à :

- A Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le responsable de DS TRAVAUX,,
- Monsieur le responsable de EVEOLE
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Au service de la communication de la ville d'Auberchicourt,

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délais de deux mois de la publication.

Le Maire,  
Marie-Hélène LEROY.



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr